

Renseignements

Lieu

Tour Descartes Forum IBM

2, avenue Gambetta
La Défense 5

Métro : La Défense (Grande Arche), ligne 1

RER A : La Défense (Grande Arche)

Tarifs

	Inscription individuelle	Inscription groupée*
Adhérent	210 Euros	180 Euros
Non adhérent	240 Euros	210 Euros

* tarif par personne pour 3 inscriptions simultanées

Hôtels

Vous pouvez bénéficier de réductions tarifaires grâce aux centrales de réservation :

RESEL : Tél. 05 46 44 06 06 - Code **13289**

ABOTEL : Tél. 01 47 27 15 15 - Code **UNASEA**

Agrément

La manifestation bénéficie d'un accord **UNIFAF** pour une prise en charge dérogatoire au bénéfice des professionnels concernés, sous réserve des conditions habituelles requises pour les remboursements des actions de formation des adhérents.

Déjeuner

Le quartier de La Défense offre de nombreuses possibilités de restauration pour tous les budgets.

Date limite d'inscription

Vendredi 30 novembre 2007

Inscriptions

L'intégralité du programme et le bulletin d'inscription sont disponibles sur le site internet de l'UNASEA :
www.unasea.org rubrique **Formations**

UNASEA
Sauvegarde de l'Enfance

Union Nationale des Associations de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes.

118 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris

Tél : 01 45 83 50 60 - Fax : 01 45 83 80 36

www.unasea.org - Email : unasea@unasea.org



RÉFORME DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Savoir identifier et évaluer les situations à risques et de danger. S'approprier les nouveaux outils pour mieux accompagner l'enfant et sa famille.

Les 4 et 5 décembre 2007

ATTENTION
Changement de lieu :
Rendez-vous à La Défense

Photographie © Image 100



Organisme de formation n° 11 75 03 94 775

UNASEA

Union Nationale des Associations
de Sauvegarde de l'Enfance,
de l'Adolescence et des Adultes

La loi réformant la protection de l'enfance souligne la nécessité d'agir à trois niveaux :

- la prévention ;
- les procédures de recueil, de traitement des informations et de signalement d'enfants en danger, dans le cadre de la cellule départementale ;
- la diversification des modes de prise en charge des enfants confiés.

Les professionnels vont donc devoir adapter leurs pratiques actuelles à ces changements. Comment anticiper cette évolution ? Quelles conséquences sur leur travail au quotidien ?

Pour les aider à évoluer vers ces nouvelles pratiques professionnelles, l'UNASEA a fait le choix d'aborder cette loi en retenant pour fil rouge **l'information** concernant l'enfant, à partir de **l'information préoccupante** jusqu'au **suivi de l'enfant** dans le cadre de sa protection.

Les objectifs de ce séminaire sont :

- de présenter et d'analyser les effets de la loi sur l'organisation et l'action des différents acteurs (associations, services départementaux, etc.).
- de savoir identifier et évaluer les situations à risques et de danger.
- de savoir communiquer et traiter les informations préoccupantes.
- de s'approprier les nouveaux outils mis en place par la loi pour le suivi de l'enfant.



La notion d'information préoccupante

9h00 Accueil des participants

9h30 Ouverture des journées

10h00 Présentation générale de la loi

Analyse des trois axes de la loi (prévention, recueil et traitement des informations préoccupantes, prises en charge adaptées aux besoins) en insistant plus particulièrement sur les apports concrets qui ont un impact sur les pratiques professionnelles.

- *Fabienne QUIRIAU, directrice générale adjointe de l'UNASEA.*

11h30 L'information préoccupante : de quoi s'agit-il ?

La loi introduit la notion d'information préoccupante, sans en définir ce qu'elle recouvre. Il convient donc de préciser les paramètres objectifs à prendre en compte pour qualifier le caractère préoccupant et évaluer le degré de gravité et, le cas échéant, signaler au procureur.

- *Josiane PERISSÉ, psychologue hospitalier, administratrice de l'Association Française d'Information et de Recherche sur l'Enfance Maltraitée (AFIREM).*

13h00 Déjeuner

14h00 Communiquer ou recevoir une information préoccupante : quelles conséquences ?

La loi définit le cadre du recueil, du traitement et de l'évaluation de l'information préoccupante par le biais de la cellule départementale. Elle conforte le président du conseil général dans son rôle de chef de file. Cependant, la loi ne précise pas les modalités pratiques de recueil et de traitement de l'information. Quelles procédures, quel rôle et quelle place pour chacun dans ce dispositif ?

- *Danièle JOURDAIN MENNINGER, inspectrice générale des affaires sociales.*
- *Roselyne BECUE, directrice famille enfance du conseil général du Gard.*

16h00 Le traitement de l'information : à partir de quels éléments, comment et à quelles fins ?

La loi aménage le secret professionnel aux fins de permettre aux professionnels de mieux communiquer entre eux et d'évaluer les situations d'enfants suscitant de l'inquiétude dans un objectif de protection. Même si la loi détermine le cadre de ce partage, les modalités concrètes méritent toutefois d'être précisées : qui partage, que partager, dans quel cadre et quelles limites ?

- *Frédéric AURIOL, avocat au barreau de Perpignan, consultant formateur à l'ACTIF.*

Par ailleurs, la loi pose de nouveaux critères pour mieux articuler protection administrative et protection judiciaire, l'intention étant de limiter, lorsque c'est possible, le recours à la justice. Cela conduit à donner plus de champ à la protection administrative. Quelles conséquences cela implique-t-il dans les procédures, dans les pratiques professionnelles, et en terme de responsabilité, pour les différents acteurs ?

- *Pascaline CHAMBONCEL, magistrat mis à disposition de l'ONED.*

La formalisation du suivi de l'enfant Trois innovations apportées par la loi

La loi revisite les relations entre les différents acteurs de la protection de l'enfance pour assurer une meilleure cohérence dans la prise en charge de l'enfant. Cela passe par une plus grande formalisation dans la mise en œuvre de la protection de l'enfant. La loi introduit notamment trois documents pour garantir continuité et cohérence des actions.

Ces documents - le projet pour l'enfant, le rapport d'évaluation pluridisciplinaire concernant l'enfant, le rapport circonstancié établi à l'intention du président du conseil général - conduisent à de nouvelles pratiques.

Pour chacun d'eux, quel contenu, quels objectifs, quels acteurs, quels destinataires, quelle articulation avec les documents déjà existants (loi 2002-2) et quelles conséquences pour les professionnels (charge de travail, responsabilités, sanctions en cas de non transmission du document, de non respect de la procédure...)?

9h30 Un projet pour l'enfant : comment et pourquoi faire ?

- *Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS, directeur du service enfance et famille au conseil général d'Eure-et-Loir, médecin et présidente de l'AFIREM.*
- *Didier CHIRON, directeur du service de milieu ouvert (association Sauvegarde 85).*

11h15 Un rapport circonstancié pour mieux rendre compte au président du conseil général

- *Denis VERNADAT, président du Carrefour National de Action Éducative en Milieu Ouvert (CNAEMO) et directeur du service AEMO (association Olga Spitzer).*

12h30 Déjeuner

14h00 Un rapport d'évaluation pluridisciplinaire : pour un meilleur suivi de l'enfant

- *Geneviève AVENARD, directrice générale adjointe de l'Observatoire de l'Action Sociale Décentralisée (ODAS).*
- *Un directeur d'association.*

15h30 Conclusion des deux journées

- *Pascal GOULFIER, président de l'Association Nationale des Directeurs d'Action Sociale et de Santé des départements (ANDASS).*

Formation de l'UNASEA
REFORME DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
LA DÉFENSE - 4 et 5 décembre 2007

Le bulletin d'inscription est disponible sur
 le site www.unasea.org, rubrique **Formations**

Bénéficiaire de l'inscription		
Nom :		
Prénom :		
Association ou organisme :		
Adresse :		
Code postal :		Ville :
.....		
Téléphone :		Fax :
E-mail prof. :		
Fonction :		
Droits d'inscription		
	Inscription individuelle	Inscription groupée*
Adhérent à l'UNASEA	210 Euros	180 Euros
Non adhérent	240 Euros	210 Euros

** Tarif par personne pour 3 inscriptions simultanées*

Mode de règlement (obligatoirement joint)		
CCP	Chèque bancaire	Mandat administratif

Date, Signature et cachet de l'organisme inscripteur :

Espace réservé à l'UNASEA

code PM	code région	réf. règlement	code prix

10% de frais administratifs restent acquis à l'UNASEA en cas de désistement. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation moins de 8 jours avant la formation. L'UNASEA est un organisme de formation enregistré sous le n°11 75 03 94 775. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à l'UNASEA.

Formation de l'UNASEA
REFORME DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
LA DÉFENSE - 4 et 5 décembre 2007

Le bulletin d'inscription est disponible sur
 le site www.unasea.org, rubrique **Formations**

Bénéficiaire de l'inscription		
Nom :		
Prénom :		
Association ou organisme :		
Adresse :		
Code postal :		Ville :
.....		
Téléphone :		Fax :
E-mail prof. :		
Fonction :		
Droits d'inscription		
	Inscription individuelle	Inscription groupée*
Adhérent à l'UNASEA	210 Euros	180 Euros
Non adhérent	240 Euros	210 Euros

** Tarif par personne pour 3 inscriptions simultanées*

Mode de règlement (obligatoirement joint)		
CCP	Chèque bancaire	Mandat administratif

Date, Signature et cachet de l'organisme inscripteur :

Espace réservé à l'UNASEA

code PM	code région	réf. règlement	code prix

10% de frais administratifs restent acquis à l'UNASEA en cas de désistement. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation moins de 8 jours avant la formation. L'UNASEA est un organisme de formation enregistré sous le n°11 75 03 94 775. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à l'UNASEA.

Formation de l'UNASEA
REFORME DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
LA DÉFENSE - 4 et 5 décembre 2007

Le bulletin d'inscription est disponible sur
 le site www.unasea.org, rubrique **Formations**

Bénéficiaire de l'inscription		
Nom :		
Prénom :		
Association ou organisme :		
Adresse :		
Code postal :		Ville :
.....		
Téléphone :		Fax :
E-mail prof. :		
Fonction :		
Droits d'inscription		
	Inscription individuelle	Inscription groupée*
Adhérent à l'UNASEA	210 Euros	180 Euros
Non adhérent	240 Euros	210 Euros

** Tarif par personne pour 3 inscriptions simultanées*

Mode de règlement (obligatoirement joint)		
CCP	Chèque bancaire	Mandat administratif

Date, Signature et cachet de l'organisme inscripteur :

Espace réservé à l'UNASEA

code PM	code région	réf. règlement	code prix

10% de frais administratifs restent acquis à l'UNASEA en cas de désistement. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation moins de 8 jours avant la formation. L'UNASEA est un organisme de formation enregistré sous le n°11 75 03 94 775. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à l'UNASEA.